

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET FORÊTS — LE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE LANCE SON
GUIDE D'INSERTION PAYSAGÈRE DES UNITÉS DE
MÉTHANISATION AGRICOLE

1 DOCUMENT - Publié le 6 octobre 2021

 Communiqué de presse - guide insertion méthanisation (07/10/2021)
PDF-736.66 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Pour un développement durable de la méthanisation agricole, le Département de Seine-et-Marne a développé, avec ses partenaires CapMétha77, un guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation en Seine-et-Marne dont le lancement officiel a eu lieu ce mercredi 6 octobre 2021. Ce guide réalisé par le CAUE 77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne), sous le pilotage du Département et avec l'appui de GRDF, valorise la mise en place de conceptions paysagères pour une meilleure intégration des unités de méthanisation agricoles, dans leur environnement.

La méthanisation est un procédé biologique qui permet de valoriser des matières organiques agricoles, ménagères et/ou issues de l'agro-alimentaire en énergies vertes (le biogaz – dont on peut tirer de la chaleur ou de l'électricité renouvelables - ou, après épuration, un gaz vert, le biométhane, injecté dans les réseaux) et en engrais (le digestat).

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de 10 % de gaz vert en France en 2030. La méthanisation représente l'un des premiers potentiels de développement d'énergie renouvelable pour l'Île-de-France.

Le CAUE 77, présidé par Thierry Cerri, conseiller départemental, et GRDF lançaient en avril 2020 un appel à contribution destiné aux paysagistes concepteurs afin de favoriser l'innovation en matière de paysage agricole et rural, en répondant aux enjeux d'insertion des unités de méthanisation dans le grand paysage. Trois agences ont été retenues pour proposer leur vision et leur savoir-faire : Agence Laure Planchais, Agence Fabriques, Agence Pour la Terre. Cet appel à contribution a permis d'enrichir le guide, en complément de l'expertise du CAUE 77.

Ce document porté par le Département est destiné aux porteurs de projets et exploitants d'unités de méthanisation.

tion, aux bureaux d'études et aux élus, pour mieux apprécier les marges de manoeuvre en la matière. Il contribue à l'élaboration de projets de qualité, qui s'inscrivent dans le paysage seine-et-marnais et répondent aux attentes des riverains pour une meilleure acceptation locale.

Le guide s'articule autour de trois parties :

1. le rappel des obligations réglementaires à prendre en compte pour l'insertion paysagère et sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour créer du paysage ;
2. une liste de recommandations et de schémas illustratifs dont les porteurs de projets et leurs concepteurs pourront s'inspirer pour les adapter au dessin du projet, dès sa conception ;
3. une palette végétale pouvant être mobilisée pour les plantations.

Il est disponible sur le site internet du Département, du CAUE et des partenaires CapMétha77.

« Ce guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation agricole est un des premiers en France. Au-delà de sa portée nationale, c'est un engagement pour notre territoire d'accompagner au mieux le développement de la méthanisation agricole, en tenant compte des attentes des Seine-et-Marnais pour une meilleure intégration dans notre environnement », déclarent Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne, et Béatrice Rucheton, vice-présidente en charge de l'environnement.

À propos de CAUE 77

Le CAUE est une association professionnelle départementale, sans but lucratif, qui accompagne les collectivités et conseille les particuliers pour une qualification du cadre architectural, urbain, paysager et environnemental.

Institués par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ont été créés dans tous les départements.

Le CAUE77 a été créé en juin 1979 à l'initiative du Conseil Général de Seine-et-Marne. Il intervient à la demande des acteurs locaux pour aider à améliorer la qualité de vie des habitants tout en respectant l'évolution harmonieuse des paysages urbains et ruraux. Le CAUE 77 agit sur un vaste territoire (près de 6 000 km²), le plus grand d'Île-de-France, particulièrement contrasté et comptant 507 communes.

À propos du Département de Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne compte 1 429 392 habitants et 507 communes. C'est le plus grand département d'Île-de-France avec une superficie de 5 915 km². Situé au sud-est de Paris, c'est un territoire singulier partagé entre une ruralité encore active au sud et à l'est et une frange ouest très urbanisée où se concentrent plus de 80 % de la population seine-et-marnaise. Il est organisé autour de nombreux pôles économiques, urbains et ruraux, indispensables à l'équilibre de la métropole francilienne et à la structuration de son territoire. Poursuivant les grandes orientations de sa démarche « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », le Département de Seine-et-Marne se dote de structures permettant de renforcer son dynamisme et son attractivité et agit tous les jours pour offrir à ses habitants des services de qualité et un cadre de vie agréable.

Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé pour accompagner la transition vers une énergie verte, décarbonée et renouvelable, à travers une politique partenariale en faveur de la production de biogaz : CapMétha77. La

collectivité souhaite accompagner notamment le développement de la méthanisation agricole en veillant à ce que les critères d'acceptabilité par les riverains soient respectés.

À propos de CapMétha77

Pour soutenir le développement de la filière méthanisation en Seine-et-Marne, la charte CapMétha77 fédère et engage 9 partenaires sur deux grands objectifs : couvrir 75% des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement, soit une production de 2500 GWh/an et contribuer à une mobilité décarbonée avec le bioGaz Naturel Véhicule. Pour atteindre ces deux objectifs, les signataires s'engagent à oeuvrer à l'établissement d'une filière durable tenant compte des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (202 759 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution. Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contacts Presse

Le Département de Seine-et-Marne :

- Anne-Laure Boinnard - 06 79 38 52 96 -anne-laure.boinnard@departement77.fr
- Pauline Maingre - 06 72 84 70 49 -pauline.maingre@departement77.fr

CAUE 77 :

- Grégoire Dutertre, Directrice CAUE 77 - 01 64 03 30 62 / 06 84 12 23 15 gregorie.dutertre@caue77.fr

GRDF :

- Magali Huet - 06 69 47 60 40 -magali.huet@grdf.fr